



Délibération n° 21

Conseil Municipal du Lundi 12 Février 2018

Service Jeunesse

Domaine de compétence :
8.6 - Emploi et formation professionnelle

Le Lundi 12 Février deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
06/02/2018

Membres présents : 29

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 14/02/2018

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Maryse MAILLART, **Adjoints**, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Angélique COUSIN, Madame Laurie CAFFIER, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Georges BOUCHARD, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Joël DACHICOURT à Monsieur Christian RAMET, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Stéphane SAGNIER à Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 33

Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER

Objet : Formation Bafa des agents non qualifiés travaillant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires

Rapporteur : Mme HANQUEZ Kathy, Adjointe

Synthèse de la délibération :

Demande de subvention pour la formation Bafa des agents non qualifiés et en cours de formation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Considérant que la Commune d'Etaples/mer met en place des Temps d'Activités Périscolaires dans les écoles publiques de la ville.

Considérant que ces temps d'activités répondent à la réglementation en vigueur des A.C.M., imposée par le code de l'action sociale et des familles, et qu'il est souhaitable que

l'ensemble du personnel encadrant des enfants soit titulaire au minimum d'un Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

Considérant que 2 agents en contrat n'ont pas de qualification reconnue pour l'encadrement d'enfants et que 1 agent doit suivre la partie d'approfondissement pour terminer sa formation.

Considérant que les formations BAFA de base et d'approfondissement, proposées par les CEMEA coûtent 840€

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais subventionne cette formation à hauteur de 80 % avec un plafond à 200€ par session de formation et par personne soit une somme de 600€ pour l'ensemble de ces formations

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à demander la subvention de la CAF pour la formation de 3 agents au Brevet D'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

La dépense sera inscrite au budget Ville Compte 6184 fonction 421.

La délibération est adoptée par 33 voix pour.

Vu pour être affiché le 14 Février 2018 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20180212-Del21-120218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2018